



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 3 novembre 2021 — N° 8

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de rendre hommage au hockeyeur Réal «Buddy» Cloutier à l'occasion du dévoilement d'une statue à son effigie.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner la restauration du moulin à vent du parc historique de la Pointe-du-Moulin.

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mmes Aline et Diane Diotte pour leur engagement bénévole et communautaire.

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner la fin des activités du Club Optimiste Montréal-Nord inc.

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter les mairesses et les maires élus par acclamation de la circonscription de Huntingdon.

3 novembre 2021

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire de l'entreprise Électricité Garon & Fils inc.

M. Lamontagne (Johnson) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Anie Parenteau, directrice générale de la Maison de la culture de L'Avenir.

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Demetris J. Yantsulis, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Skeete (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean Lauzon, récipiendaire de la Médaille du lieutenant-gouverneur.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de féliciter M. Michel Blais, lauréat du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin.

À 9 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

3 novembre 2021

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Conformément à l'article 91 de la Loi sur l'Assemblée nationale, M. le président dépose :

La liste des députés de la Coalition avenir Québec désignés à titre de membres et membres suppléants du Bureau de l'Assemblée nationale, à savoir :

M. Lefebvre (Arthabaska), Mme Hébert (Saint-François), Mme Lavallée (Repentigny), M. Lévesque (Chauveau), M. Laframboise (Blainville) et M. Martel (Nicolet-Bécancour) à titre de membres ;

M. Asselin (Vanier-Les Rivières), Mme D'Amours (Mirabel), M. Lévesque (Chapleau), M. Bélanger (Orford), Mme Lachance (Bellechasse) et M. Simard (Montmorency) à titre de membres suppléants.

(Dépôt n° 64-20211103)

La liste des députés du Parti libéral du Québec désignés à titre de membres et membres suppléants du Bureau de l'Assemblée nationale, à savoir :

M. Barrette (La Pinière), Mme Rizqy (Saint-Laurent), et M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) à titre de membres;

M. Ciccone (Marquette), Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) et Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) à titre de membres suppléants.

(Dépôt n° 65-20211103)

La liste des députés de Québec solidaire désignés à titre de membre et membre suppléant du Bureau de l'Assemblée nationale, à savoir :

Mme Ghazal (Mercier) à titre de membre;

M. Nadeau-Dubois (Gouin) à titre de membre suppléant.

(Dépôt n° 66-20211103)

3 novembre 2021

La liste des députés du Parti québécois désignés à titre de membre et membre suppléant du Bureau de l'Assemblée nationale, à savoir :

Mme Hivon (Joliette) à titre de membre;

Mme Perry Mélançon (Gaspé) à titre de membre suppléant.

(Dépôt n° 67-20211103)

M. Picard, premier vice-président, propose que cette liste des membres et des membres suppléants du Bureau de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 49 en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Rizqy (Saint-Laurent) dépose :

Copie d'un échange de courriels, datés du 17 juin et du 12 juillet 2021, concernant la méthode de dépistage du plomb dans l'eau dans les écoles du Québec.

(Dépôt n° 68-20211103)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Roberge, ministre de l'Éducation, dépose :

Copie d'un courriel, daté du 12 juillet 2021, par M. Louis Martel, directeur général du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, concernant la méthode de dépistage de la concentration de plomb dans l'eau.

(Dépôt n° 69-20211103)

3 novembre 2021

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Melançon (Verdun), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse la validité des évaluations environnementales, notamment celles prévues à la Loi sur la qualité de l'environnement;

QU'elle affirme l'importance des résultats de ces évaluations environnementales dans la réalisation des projets au Québec;

QU'elle soutienne que ces résultats guident les gouvernements dans le processus d'autorisation et peuvent mener à la modification ou même à l'abandon des projets évalués;

QUE l'Assemblée nationale souligne la contribution essentielle des expertes et des experts scientifiques à la prise de décisions gouvernementales.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 50 en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

3 novembre 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la performance exceptionnelle des trois équipes nationales du Québec lors du Championnat mondial de hockey-balle, qui s'est tenu à Orimattila en Finlande du 25 au 30 octobre dernier, face aux équipes nationales de la Russie, de la Finlande, de la France et de la République tchèque qui, comme celles du Québec, sont membres accréditées de la World Ball Hockey Federation (WBHF);

QU'elle félicite les joueurs et joueuses d'Équipe Québec pour leurs médailles d'or dans les catégories Hommes et Femmes 18+, et pour leur médaille d'argent dans la catégorie Hommes masters 35+;

QU'elle affirme que dans toutes les disciplines sportives, les athlètes du Québec possèdent le talent et les aptitudes pour compétitionner face aux autres nations et pays, et ce, en portant fièrement les couleurs du Québec.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 51 en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

3 novembre 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Tardif (Lavolette–Saint-Maurice), conjointement avec Mme Charbonneau (Mille-Îles), Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la contribution exceptionnelle des cageux (raftsmen) et des draveurs dans le développement économique du Québec;

QU'elle invite la population du Québec à prendre conscience des exploits réalisés sur deux siècles par ces hommes des rivières et des forêts, dont l'empreinte sociale demeure omniprésente aux quatre coins du Québec;

QU'elle reconnaisse que les cageux et les draveurs ont servi d'inspiration pour d'innombrables créations, par des chansons, récits, romans, pièces de théâtre, recettes, poèmes, contes, fables, légendes, illustrations, bandes dessinées, festivals et autres;

QU'elle reconnaisse également les sacrifices des femmes et des familles de ces hommes, qui pratiquaient une activité risquée qui les éloignait de leur foyer durant de longs mois;

QU'elle rappelle que la reconnaissance symbolique de ces personnages historiques, cageux et draveurs, permettra d'éveiller un sentiment de fierté en célébrant notre passé.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **52** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

3 novembre 2021

Mme Melançon (Verdun), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville), M. LeBel (Rimouski), et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant l'atteinte des objectifs de réduction des GES en 2030; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en oeuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mardi 23 novembre 2021 de 9 h 45 à 12 h 35 et de 15 h 30 à 17 h 10 et le mercredi 24 novembre 2021 après les affaires courantes vers 11 h 15 à 12 h 55 et de 15 heures à 18 h 30 et le jeudi 25 novembre après les affaires courantes vers 11 h 15 à 12 h 55 et de 14 heures à 15 h 40.

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Union des producteurs agricoles;
Centre québécois du droit de l'environnement;
Hydro-Québec;
Union des municipalités du Québec;
Fédération québécoise des municipalités;
Nature Québec;
Équiterre;
Réseau Environnement;
Regroupement des organismes de bassins versants du Québec ;
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement;

3 novembre 2021

Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec;
Commissaire au développement durable – VGQ;
Association canadienne des barrages;
Ordre des Chimistes;
G15+;

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QUE le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 53 en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

3 novembre 2021

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 92, Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières;

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif.

M. le président donne les avis suivants :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative et d'organiser les travaux de la Commission ;
- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commission et de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 08, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

3 novembre 2021

Les travaux reprennent à 11 h 15.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, ainsi que l'amendement transmis par M. Fontecilla (Laurier-Dorion).

L'amendement est déclaré recevable.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'elle a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 4 novembre 2021, sur une question adressée par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) à M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, sur le sujet suivant : « le projet Ray-Mont Logistics ».

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, l'amendement de M. Fontecilla (Laurier-Dorion) est mis aux voix; à 12 h 28, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin de permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 12 h 32.

3 novembre 2021

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **54** en annexe)

Pour : **37** Contre : **73** Abstention : **7**

Est ensuite mis aux voix le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **55** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 2 novembre 2021, sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, proposant que le principe du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, soit maintenant adopté.

À 13 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, est ajourné au nom de M. Bérubé (Matane-Matapédia).

Les travaux reprennent à 15 h 01.

3 novembre 2021

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Rizqy (Saint-Laurent) propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le premier ministre a maintes fois déclaré que l'éducation était sa première priorité ;

QU'elle prenne acte que le taux de décrochage scolaire a doublé dans plusieurs régions du Québec ;

QU'elle constate qu'il y a plus de 30 000 enseignants non légalement qualifiés dans le réseau de l'éducation ;

QU'elle prenne acte que plusieurs membres du personnel des directions d'écoles ont quitté le réseau pour cause d'épuisement ;

QU'elle prenne acte que des centaines d'aspirants enseignants n'ont pas accès à une maîtrise qualifiante en dépit du fait que leur dossier satisfait aux conditions d'admissions ;

QU'elle constate que des parents d'élèves avec des besoins particuliers doivent envoyer leur facture au ministre pour se faire rembourser des services que leurs enfants auraient dû recevoir à l'école ;

QU'elle prenne acte qu'une pénurie de personnel importante sévit dans les services de garde scolaire ;

QU'elle constate que le ministre de l'Éducation n'a pas été en mesure de mettre en œuvre une réponse satisfaisante à ces enjeux ;

QU'enfin, elle exige du premier ministre qu'il nomme dans les plus brefs délais un nouveau ministre de l'Éducation à même de déployer le leadership nécessaire pour rassembler l'ensemble des acteurs du réseau de l'éducation pour redresser la barre.

3 novembre 2021

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 51 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 27 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 39 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 8 minutes 9 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 7 minutes 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant, sous réserve d'un maximum de 2 minutes par député. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Rizqy (Saint-Laurent) dépose :

Un communiqué de l'Ordre des chimistes du Québec, daté du mercredi 3 novembre 2021, intitulé *Plomb dans l'eau des écoles : l'Ordre des chimistes demande l'adoption d'une motion pour éviter les faux négatifs*.

(Dépôt n° 70-20211103)

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 16 h 59, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin de permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 17 heures.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 56 en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

3 novembre 2021

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, proposant que le principe du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, soit maintenant adopté.

À 18 h 30, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 4 novembre 2021, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

3 novembre 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Picard, premier vice-président :

(Vote n° 49)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (IND)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	(Chauveau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Prévost)	Groncin (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

3 novembre 2021

Sur la motion de M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Melançon (Verdun), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 50)

(Identique au vote n° 49)

Sur la motion de Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 51)

(Identique au vote n° 49)

Sur la motion de Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice), conjointement avec Mme Charbonneau (Mille-Îles), Mme Dorion (Taschereau), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 52)

(Identique au vote n° 49)

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 53)

(Identique au vote n° 49)

3 novembre 2021

Sur la motion d'amendement de M. Fontecilla (Laurier-Dorion) :

(Vote n° 54)

POUR - 37

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tanguay (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	

CONTRE - 73

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	(ChAMPLAIN)	(Berthier)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gronin (CAQ)	Legault (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chauveau)	Soucy (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Chutes-de-la-Chaudière)	
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	

ABSTENTIONS - 7

Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Hivon (PQ)	Perry Melançon (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Ouellet (PQ)	Richard (PQ)

3 novembre 2021

Sur le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire :

(Vote n° 55)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

3 novembre 2021

Sur la motion de Mme Rizqy (Saint-Laurent) :

(Vote n° 56)

POUR - 43

Anglade (PLQ)	Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Richard (PQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)

CONTRE - 72

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(ChAMPLAIN)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	